

---

Nathalie SARLES

Députée de la Loire

### Communiqué de presse

Réunion d'échanges avec le Cabinet de la Ministre de la Justice sur l'avenir du TGI de Roanne

En octobre dernier, le gouvernement a lancé une réflexion globale sur la Justice. La remise de cinq rapports à la Ministre de la Justice a conclu une période de concertation de 5 mois. Ces rapports ont eux-mêmes été soumis pour avis aux acteurs judiciaires dont les premiers arbitrages ont été rendus par le Premier Ministre et la Garde des Sceaux vendredi 9 mars. Un projet de loi de programmation de la Justice devrait être débattu en Conseil des Ministres au mois d'avril pour un examen en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée nationale avant l'été.

Saisie par plusieurs acteurs du monde judiciaire local, j'avais plaidé dès le mois d'août auprès du Ministère pour le maintien du TGI de Roanne. Consciente de l'inquiétude des professionnels et des justiciables, j'ai tenu à m'entretenir de nouveau avec le Ministère pour connaître les détails opérationnels des propositions. Ce matin, j'ai rencontré Monsieur Sylvain LAVAL, chef de cabinet de Madame Belloubet, et Monsieur Rémy HEITZ, Directeur des affaires criminelles et des grâces.

Monsieur LAVAL m'a confirmé que le TGI de Roanne ne sera pas supprimé et conservera ses compétences et son personnel, son Président et son Procureur.

Afin de faciliter l'accès à la justice pour tous, les Tribunaux d'Instance et les Tribunaux de Grande Instance fusionneront en un « Tribunal de Première Instance ».

Certains contentieux très techniques et rares pourront faire l'objet de transferts de compétences entre Tribunaux pour une plus grande efficacité de la Justice. L'objectif de cette réforme est de faire du sur-mesure, à partir des propositions des territoires. Ce sera donc aux Présidents des Tribunaux et aux Procureurs de proposer de nouveaux modes de fonctionnement et de collaboration, sans qu'aucune évolution ne soit imposée.

Nous sommes également revenus sur la fusion des Tribunaux des Affaires de la Sécurité Sociale et des Tribunaux de l'Incapacité au sein d'un pôle social prévue par la loi de modernisation de la justice votée en novembre 2016. La Ministre a souhaité attendre la fin de la concertation sur les chantiers de la justice avant de rendre les arbitrages sur les créations de ces pôles, tant sur le plan immobilier qu'en terme de personnel. Je saisisserai prochainement la Ministre afin que le territoire Roannais soit pris en compte dans ces arbitrages futurs.

Au-delà du maintien du Tribunal à Roanne qui est une excellente nouvelle, je salue l'écoute qui a été accordée aux territoires, après que la réforme DATI de 2010 a laissé des traces fortes. Il reviendra donc à la chancellerie et au Président du tribunal de mettre en œuvre la meilleure organisation interne pour offrir une justice de proximité aux justiciables.

Nathalie SARLES